

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Convocation du **24/06/2025**

Publication le **03/07/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **32**

Quorum : **22**

**L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.**

N° **54\_300625**

**OBJET : SPORT ET**  
**EVENEMENTS SPORTIFS**

Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2024-2025 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**ABSENTS :**

Madame Jeannine LEVASSEUR

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**



**Délibération n°54\_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)**

**Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :**

Le Conseil Régional est compétent pour la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées et des établissements publics locaux d'enseignement de même niveau. En matière d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive, il permet également de garantir l'accès aux installations sportives des communes.

A ce titre, le recours aux installations sportives des communes est privilégié et fait l'objet de conventions conclues entre la Région et la Commune.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne met à disposition des lycées, publics et privés, implantés sur son territoire plusieurs équipements sportifs. Il convient donc de renouveler avec la Région la Convention définissant la participation financière versée par cette collectivité à la Commune d'Aubagne correspondant à cette utilisation pour l'année scolaire 2024-2025.

Le montant prévisionnel de la participation financière régionale a été fixé pour l'année scolaire 2024-2025 à 114.080,71 euros par application des tarifs votés par la Région.

Cette délibération propose d'approuver la Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Article L. 214-4 du Code de l'Éducation,

**VU** la loi n° 2000-627 du 6 Juillet 2000, notamment son article 34,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Ville de renouveler ce partenariat avec le Conseil Régional,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention relative à la participation financière de la Région fixée au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés sous contrat d'association ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à SOLLICITER le versement de ladite participation financière régionale correspondante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250630-300625\_54-DE  
Reçu le 03/07/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2025

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250630-300625\_54-DE  
Reçu le 03/07/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2025

